

LES OBLIGATIONS DE L'EMPLOYEUR

La mise à disposition des trousse de secours dans l'entreprise fait l'objet d'une réglementation visant à protéger les travailleurs contre les risques liés à leur activité :

- L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs...
Art. L.4121-1 du Code du travail
- Les lieux de travail sont équipés d'un matériel de premiers secours adapté à la nature des risques et facilement accessible.
Art. R.4224-14 du Code du travail
- Le matériel de premiers secours fait l'objet d'une signalisation par panneaux.
Art. R.4224-23 du Code du travail

Service Interprofessionnel de Santé au Travail Ouest Normandie
CS 43509 - 107, Rue Auguste Grandin - 50009 SAINT-LÔ Cedex
Tél. : 02.33.57.12.93 - www.santetravail-on.fr
Imprimé par nos soins

LA TROUSSE DE SECOURS

Que doit-elle contenir ?



Service Interprofessionnel
de Santé au Travail Ouest Normandie
www.santetravail-on.fr



Chaque lieu de travail (chantier, atelier, bureau...) doit posséder une trousse de secours.

Février 2022

LES OBLIGATIONS DE L'EMPLOYEUR

La mise à disposition des trousse de secours dans l'entreprise fait l'objet d'une réglementation visant à protéger les travailleurs contre les risques liés à leur activité :

- L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs...
Art. L.4121-1 du Code du travail
- Les lieux de travail sont équipés d'un matériel de premiers secours adapté à la nature des risques et facilement accessible.
Art. R.4224-14 du Code du travail
- Le matériel de premiers secours fait l'objet d'une signalisation par panneaux.
Art. R.4224-23 du Code du travail

Service Interprofessionnel de Santé au Travail Ouest Normandie
CS 43509 - 107, Rue Auguste Grandin - 50009 SAINT-LÔ Cedex
Tél. : 02.33.57.12.93 - www.santetravail-on.fr
Imprimé par nos soins

LA TROUSSE DE SECOURS

Que doit-elle contenir ?



Service Interprofessionnel
de Santé au Travail Ouest Normandie
www.santetravail-on.fr



Chaque lieu de travail (chantier, atelier, bureau...) doit posséder une trousse de secours.

Février 2022

LE CONTENU DE LA TROUSSE DE SECOURS

Le contenu doit être complété en fonction des risques liés à l'entreprise et sur avis du médecin du travail.

- Bande crêpe ;
- Gants à usage unique ;
- Compresse stériles ;
- Ciseaux à bouts ronds ;
- Couverture de survie ;
- Sparadrap hypoallergénique ;
- Pansements adhésifs individuels ;
- Sérum physiologique (pour nettoyer la plaie avant désinfection) ;
- Antiseptique cutané à usage unique pour désinfecter les plaies ;
- Sac étanche pour récupérer le matériel de soin ;
- Coussin de froid ;
- Pince à écharde à usage unique ;
- Coussin hémostatique CHUT (permet de stopper une hémorragie sans arrêter la circulation du sang) ;
- Kit « membres sectionnés » ;
- Lunettes de protection (risque de projection) ;
- Kit rince œil ;
- Risque biologique. Afin d'assurer la protection du Sauveteur Secouriste du Travail, la trousse contient : une surblouse à usage unique, un masque de protection FFP2, des lunettes de protection, des lingettes désinfectantes pour le matériel, un spray désinfectant.



- ✓ Identifiez une personne en charge de la vérification du contenu et des dates de péremption des produits de la trousse de secours ;
- ✓ Veillez à ce que la trousse de secours ne contienne pas de médicaments ;
- ✓ Signalez l'emplacement de la trousse de secours et facilitez son accès ;
- ✓ Portez des gants à usage unique à chaque soin.



LE CONTENU DE LA TROUSSE DE SECOURS

Le contenu doit être complété en fonction des risques liés à l'entreprise et sur avis du médecin du travail.

- Bande crêpe ;
- Gants à usage unique ;
- Compresse stériles ;
- Ciseaux à bouts ronds ;
- Couverture de survie ;
- Sparadrap hypoallergénique ;
- Pansements adhésifs individuels ;
- Sérum physiologique (pour nettoyer la plaie avant désinfection) ;
- Antiseptique cutané à usage unique pour désinfecter les plaies ;
- Sac étanche pour récupérer le matériel de soin ;
- Coussin de froid ;
- Pince à écharde à usage unique ;
- Coussin hémostatique CHUT (permet de stopper une hémorragie sans arrêter la circulation du sang) ;
- Kit « membres sectionnés » ;
- Lunettes de protection (risque de projection) ;
- Kit rince œil ;
- Risque biologique. Afin d'assurer la protection du Sauveteur Secouriste du Travail, la trousse contient : une surblouse à usage unique, un masque de protection FFP2, des lunettes de protection, des lingettes désinfectantes pour le matériel, un spray désinfectant.



- ✓ Identifiez une personne en charge de la vérification du contenu et des dates de péremption des produits de la trousse de secours ;
- ✓ Veillez à ce que la trousse de secours ne contienne pas de médicaments ;
- ✓ Signalez l'emplacement de la trousse de secours et facilitez son accès ;
- ✓ Portez des gants à usage unique à chaque soin.

